

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le

ID : 041-214102311-20260520-2026\_0042-DE

Nombre des Conseillers

en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

*L'an deux Mil Vingt Six*

le : 20 mai 2026 à 20 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VIATRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13/05/2026

**PRÉSENTS** : J.L. DUPONT, J.C. CLEMENT, J. CRETINOIR, J.M. CUSSAT, O. GRIBISICI, J. DUBOIS et A. CHAUVET

**Mmes** : C. BARATIN, T. TORRENT, P. BOURGEOIS, A. MACHARD, et J. RACAUD.

**ABSENTS.** : A. FRANCOIS qui donne pouvoir à C. BARATIN

A. MENG qui donne pouvoir à T. TORRENT

M. LONCHAMPT qui donne pouvoir à J.L. DUPONT

Secrétaire : T. TORRENT

**DÉLIBÉRATION 2026-0042 – SUBVENTION AU BUDGET BOULANGERIE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention du Budget Principal (091 00) vers le Budget Boulangerie (091 05) a été votée lors du conseil municipal du 05 mars 2026 au BP 2026 pour un montant de 24 157.56 €.

Le conseil municipal doit prendre une délibération pour approuver cette subvention qui est nécessaire pour équilibrer les comptes du Budget Boulangerie, comme chaque année.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver la subvention du Budget Principal (091 00) vers le Budget Boulangerie (091 005) d'un montant de 24 157,56 €
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la collectivité.



Le Maire,

Jean-Louis DUPONT

La Secrétaire,

Thiphavanh TORRENT

Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Suivent les signatures,  
Affiché et transmis à la Préfecture, Le 21 mai 2026.